



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024
Version 21 juin 2022

*38^{ème} COUPE DU TRIMARAN
BREST BRETAGNE NAUTISME
Grade 5C
18 septembre 2022
Rade de Brest*

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *VHF*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : sur

<https://www.gci-croiseurs.com/>.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *[A - B - C ou D]* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en *5e* catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable*.
 - Equipés d'un émetteur/récepteur VHF.
 - Equipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins de 4 nœuds sur 20 milles.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - 4.3.2 Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- 4.3.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire de préinscription et en l'envoyant sur <https://www.gci-croiseurs.com/> jusqu'au **jeudi 15 septembre 2022 à 12h00**
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
Les droits d'inscription peuvent être réglés :
- En ligne par carte bancaire sur le site:
<https://marketplace.awoo.fr/677/Product?reference=BTQ029000067720220903194804>
 - Lors de la confirmation des inscriptions.
- 5 DROITS A PAYER**
- 5.1** Les droits sont les suivants : **20 €**
- 8 PROGRAMME**
- 8.1** Confirmation d'inscription :
Le jeudi 15 septembre 2022 au bar le TRIMARAN de 18h00 à 21h00.
- 8.3** Jour de course : *18 septembre 2022*
- 8.4** Nombre de course : *1 course.*
- 8.5** L'heure du signal d'avertissement de la course du jour est prévue à *11h00.*
- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h00.*
- 12 LE PARCOURS**
Parcours côtier
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour..
- 14 CLASSEMENT**
- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps.*
- 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 PRIX**
Les prix seront distribués comme suit : *Coupe aux premiers de chaque groupe*
- 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter *Bar le Trimaran*

ANNEXE ZONE DE COURSE

